

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 16 DECEMBRE 2010**

*L'an deux mil dix, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique FONTENAILLE, Maire, à la suite de la convocation adressée à chacun des Conseillers Municipaux et affichée le dix décembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire soussigné certifie que le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal a été affiché le 17 décembre à la porte de la mairie conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le Maire,

D. FONTENAILLE

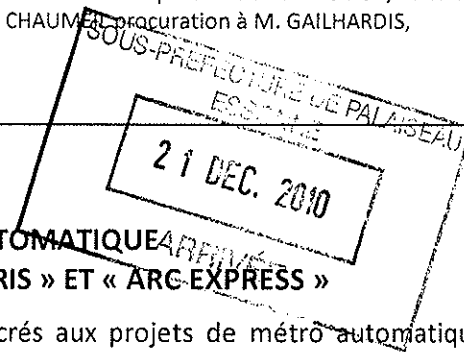
**PRESENTS :** M. FONTENAILLE, M. BATOUFFLET, Mme ROUSSEAU, M. GAUTIER, Mme BRIQUET, M. SIROT, Mme MARY, M. DA SILVA, Mme LE NEVEU, M. FANTOU, Mme RANC, M. CINOTTI, Mme BERT, M. LORIOT, Mme MARIE, Mme PIGNON, M. MAAS, Mme TEXIER, M. OLIVIER, Mme BEHAR, Mme COUVREUR, M. GAILHARDIS, M. BUISSET.

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :** M. GUYADER procuration à M. CINOTTI, Mme DEWEERTD procuration à M. SIROT, M. FAVRY procuration à M. FONTENAILLE, Melle KOENIG procuration à M. GAUTIER, M. CHAUMERON procuration à M. GAILHARDIS, M. BREZILLON procuration à Mme COUVREUR.

**SECRETAIRE :** M. OLIVIER.

**MOTION**

**PROJETS DE TRANSPORT AUTOMATIQUE  
« RESEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS » ET « ARC-EXPRESS »**



**CONSIDERANT** l'organisation de deux débats publics consacrés aux projets de métro automatique en rocade : « Réseau de Transport du Grand Paris » porté par la Société du Grand Paris d'une part, « Arc Express » porté par le Syndicat des Transports d'Ile de France d'autre part, se déroulant simultanément du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011,

**CONSIDERANT** les projets de développement de l'arc sud Francilien (Versailles – Saint Quentin en Yvelines – Saclay – Massy – Courtaboeuf – Orly) reconnus et portés tant par l'Etat à travers l'Opération d'Intérêt National que par les collectivités à travers le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France et le projet de territoire du Conseil Général, lesquels projets prennent corps localement au niveau des EPCI et des villes,

**CONSIDERANT** que ce grand territoire de développement nécessite une remise à niveau urgente des transports en commun existants de même qu'une liaison rapide et adaptée avec les autres pôles économiques de l'Ile de France,

**CONSIDERANT** que la Commune de Villebon-sur-Yvette, au côté des autres collectivités concernées par ces projets, se doit d'affirmer une position forte et argumentée dans ce débat compte tenu de son poids économique et de ses projets de développement tant en matière d'habitat que de nouvelles créations d'emplois,

Le Conseil municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A l'unanimité, Mme BEHAR et M. BUISSET n'ayant pas pris part au vote,**

**Sur la nécessité d'améliorer et de renforcer les transports en commun existants :**

- **Rappelle** la mobilisation permanente des usagers et des villes face à la détérioration accélérée des conditions de transport dans le RER B Sud qui détient aujourd'hui le record d'irrégularité des transports ferrés en Ile de France (22% !);
- **Demande** expressément à tous les acteurs concernés que la réalisation du métro automatique en rocade ne se fasse pas au détriment du Plan de mobilisation pour les transports d'Ile de France ;

- **Demande** que ce Plan de mobilisation soit complété par un « Plan de rattrapage et de modernisation des RER » intégrant, notamment, le doublement du tunnel entre Châtelet – Les Halles et Gare du Nord ;
- **Demande** que le Parc d'activités de Courtaboeuf dont toutes les autorités reconnaissent la place capitale dans l'Opération d'Intérêt National soit enfin relié, dans un avenir très proche, au pôle des gares de Massy via un transport en Commun en Site Propre longeant l'autoroute A 10.

**Sur les projets de transport en rocade « Réseau de Transport du Grand Paris » et « Arc Express » :**

- **Se réjouit** du lancement d'une réflexion et d'un débat public sur les moyens les plus pertinents de réaliser un maillage moderne et adapté de transport en commun qui reliera les pôles d'habitat et d'emploi de l'Île de France ;
- **Regrette** toutefois la mise en concurrence des deux projets RTGP et Arc Express qui ne pourra que conduire à d'importants retards dans leur réalisation ;
- **Constata** que le projet Arc Express ne concerne qu'indirectement les Essonnais puisqu'il a pour finalité de relier entre elles les zones denses d'habitat de la proche couronne parisienne ;
- **Constata** que le RTGP a une autre finalité, qui est de desservir également les territoires d'Île de France en devenir, dont le secteur de l'OIN Paris Saclay ;
- **Constata** toutefois que ces deux projets sont parfaitement complémentaires et que les tracés envisagés coïncident sur plusieurs secteurs ;
- **S'inquiète** du coût démesuré des deux projets cumulés - 23 Mds € pour le RTGP et 6 Mds € pour Arc Express - parce que de tels investissements se feraient à coup sûr au détriment d'autres projets de transport de proximité tout aussi indispensables aux Franciliens ;
- **Demande** pour ces raisons à la Société du Grand Paris et au Syndicat des Transports d'Île de France de rapprocher leurs points de vue respectifs et de travailler à un projet de maillage unique mais complet de transport en commun automatique, rapide et confortable, qui permettra à la Région Capitale de maintenir son rang dans la compétition mondiale ;
- **Demande** expressément à ce titre que soient maintenues la liaison et les gares de Versailles – Saclay – Massy - Orly prévues dans le RTGP, sans lesquelles le développement lié à l'Opération d'Intérêt National serait assurément remis en question ;
- **Demande** que ce projet unique qu'il appelle de ses vœux soit doté de financements spécifiques qui n'obèrent pas l'indispensable amélioration des transports en commun existants ;
- **Demande** que la problématique des stationnements aux abords des nouvelles gares soit intégrée dans la réflexion sur le projet unique.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme,  
 A Villebon-sur-Yvette, le 17 décembre 2010  
 Le Maire,



*(Handwritten signature)*